

## **Règlement – Motocross de Theillay 7 septembre 2025 :**

### **Prévention incendie :**

- Tout véhicule entrant sur le paddock doit avoir au moins un extincteur à son bord ;
- Les barbecues traditionnels sont interdits. Les barbecues à gaz, planchas sont eux autorisés.

### **Organisation et accès piste :**

- L'accès au pré-parc sera autorisé uniquement aux personnes licenciées (venir récupérer son bracelet avec sa licence et sa pièce d'identité).
- L'accès à la grille de départ sera uniquement réservé aux pilotes et membre du club. Pour les cales et blocs fourches, les bénévoles du moto-club seront présents.
- La sortie de piste se fait après le premier virage. Un rappel sera effectué au briefing lors de la première séance d'essai libres.
- La zone panneauteur est accessible uniquement aux personnes licenciées (venir récupérer son bracelet avec sa licence et sa pièce d'identité).

### **Récompenses :**

- Les 5 premiers 50cc, 65cc seront récompensés.
- Les 3 premiers 85cc -12ans et 85cc +12 ans seront récompensés. Le premier rookie sera également récompensé.
- Les 3 premiers de chaque groupe de nationaux seront récompensés.

Les podiums des Catégories 50cc, 65cc et 85cc seront effectués au dernier entracte (voir horaires).

### **Important :**

- Le circuit de BMX à coté du circuit est strictement interdit aux pilotes. Toute intrusion ou tentative d'intrusion sera sanctionnée d'une disqualification de l'épreuve.
- La vitesse dans le paddock doit être limitée.
- Tout manque de respect avéré envers un officiel, un commissaire ou un bénévole sera sanctionné en réunion de jury le jour de l'épreuve.

Mathis Mégret

Président du MC LA RUCHE NOUANAISE.

